

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 30 (1993)  
**Heft:** 1130

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un problème de communication

La salle du Conseil national et celle du Conseil des Etats sont séparées par l'unique buvette dont dispose le Palais fédéral, lieu qui ressemble davantage au local d'un club de football qu'au restaurant du palais Bourbon. C'est souvent dans ce genre d'endroit que l'information circule et que les opinions peuvent se faire, grâce au hasard qui peut provoquer des rencontres que le protocole peine à organiser. Mais la buvette du Palais fédéral ne joue qu'imparfaitement ce rôle parce que, même si elle a été dernièrement réaménagée pour en augmenter le nombre de places, les députés qui veulent s'y asseoir doivent disputer leur place aux fonctionnaires, aux journalistes et aux lobbyistes, toujours à la recherche de bouches décosuées ou d'oreilles attentives.

Il y a pourtant un problème de communication plus fondamental entre les députés.

Voyez le nouveau projet de TVA préparé par la commission des redevances du Conseil national, contre l'avis d'Otto Stich. Son président, Francis Matthey, n'a pas ménagé ses efforts pour parvenir à un large consensus, soutenu notamment par les quatre partis gouvernementaux. C'est du moins l'impression que l'on avait à l'époque. En fait, le compromis n'était que celui des commissaires et eux seuls se sentaient engagés. On a vu dès le débat au Conseil national, au mois de mars, l'estime dans laquelle les députés tenaient le travail de leur commission: il s'en est alors fallu de quatre voix pour que le taux de 6,5% ne soit remis en question. Or cette question est centrale: c'est autour d'elle que la droite et la gauche négocient, l'une pour maintenir aussi basse que possible la pression fiscale sur les entreprises, l'autre pour garantir à la fois le revenu de la Confédération et des compensations pour les bas revenus, qui ne paient pas ou peu d'impôt fédéral mais qui seront touchés par la TVA.

La tentative échoua au Conseil national, elle a été couronnée de succès aux Etats, qui ont également modifié un autre élément important du consensus: les compensations sociales devraient

servir à éponger les déficits de l'assurance-chômage. Joli cadeau aux patrons, puisqu'ils participent pour moitié au financement de cette assurance, alors que les chômeurs ne toucheraient pas un centime de plus.

Que cette mise en pièces soit intervenue pour répondre favorablement aux attentes soudain exprimées de l'USAM et du Vorort n'est pas la question qui nous préoccupe. Et que le souci d'assurer le passage de l'ICHA à la TVA fût la seule et honorable préoccupation des députés n'a que peu d'importance. Nous intéressent davantage les mécanismes de prise de décision au Parlement.

Les députés le répètent chaque fois que quelqu'un s'étonne en découvrant les travées à moitié vides des deux Chambres: l'essentiel du travail se fait en coulisses et dans les commissions. Force est de constater que c'est aussi là que le travail se défait: la commission du Conseil des Etats a remis en question le projet élaboré par sa consœur du National, qui était déjà en opposition avec celui du Conseil fédéral. Les députés ne sont donc pas capables, en coulisses ou en commissions, de se mettre d'accord sur les grandes lignes d'un projet de première importance — et la TVA en est un.

Ces revirements font bien sûr partie de la vie normale du Parlement et sont inévitables dans notre système où le sort du gouvernement n'est pas lié à celui des projets qu'il soumet au législatif. Mais ils montrent aussi les limites d'un parlement de milice auquel le peuple a récemment encore manifesté son attachement: les députés ne viennent à Berne que pour les séances de commission et les sessions et se dépêchent de rentrer dans leurs cantons dès ces obligations remplies.

La politique est une négociation permanente qui a besoin, pour fonctionner, d'un minimum de temps et d'un maximum de confiance entre interlocuteurs. Les députés manquent du premier et sont en train de détruire ce qu'il restait de la seconde.

PI

# Domainaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

10 juin 1993 - n° 1130  
Hebdomadaire romand  
Trentième année